

MON CAFE 2.0

Le numérique au cœur des villages



Introduction

France Boissons, acteur majeur de la distribution de boissons et de services aux Cafés-Hôtels-Restaurants (CHR), constate en amont le phénomène de disparition et de fragilisation du commerce en zone rurale qui touche notre pays. Face à cette situation, les pouvoirs publics, et notamment les communes, cherchent des solutions innovantes pour accroître l'attractivité de leur territoire. Parmi ces initiatives, les cafés ou brasseries qui diversifient leur activité en proposant aux habitants l'accès au numérique, apportent de cette manière, une des solutions pour redynamiser ces communes.

Aussi, conscient de l'importance économique et sociale du maintien du commerce de proximité, et du rôle de créateur de lien social des CHR, France Boissons - sous l'impulsion de Jean-François Cesarini, député de la 1^{ère} circonscription du Vaucluse, co-rapporteur du [rapport d'information](#) déposé à l'Assemblée Nationale par la mission d'information commune sur la préparation d'une nouvelle étape de la décentralisation en faveur du développement des territoires - lance un appel à projets s'adressant aux communes ou groupements de communes, qui présenteront un projet innovant permettant au dernier café de leur territoire de développer l'attractivité économique et culturelle locale et intégrant une offre numérique accessible gratuitement au public.

1. Conditions de candidature

1.1 Bénéficiaires :

Cette offre est réservée aux communes ou groupement de communes(C/GC) situées en France et qui remplissent les critères suivants :

- La C/GC ne dispose que d'un seul établissement (Café-Restaurant) ouvert sur le territoire de la commune concernée ;
- Le dossier constitué par la C/GC et l'Exploitant doit répondre aux critères suivants :
 - o Plan prévisionnel sur 3 ans de l'établissement comprenant :
 - Présentation d'un projet concret d'exploitation et de développement du point de vente incluant une dimension numérique
 - Réalisation d'étude de marché locale
 - Bilan et comptes de résultats
 - Un plan de trésorerie
 - CV et lettre de motivation de l'exploitant
 - Justification des engagements financiers prévus dans le cadre de ce projet numérique
 - o L'exploitant de l'établissement est propriétaire des murs et/ou du fonds de commerce

1.2 Projets éligibles :

Le projet innovant récompensé devra répondre aux objectifs suivants :

- Favoriser le lien social et/ou culturel, c'est-à-dire susciter des rencontres, des échanges, des projets, des relations dans l'établissement ou hors établissement. Ces liens devront favoriser la mixité sociale et/ou les échanges intergénérationnels.
- Le projet doit être porteur d'une innovation numérique positive pour la commune ou du groupement de communes et ses habitants
- Favoriser l'attractivité économique de la commune ou du groupement de communes
- Favoriser la redynamisation des territoires ruraux au travers des cafés
- Le projet doit permettre l'accès libre aux installations numériques de l'établissement choisi

Le projet innovant récompensé valorisera l'initiative entrepreneuriale privée et l'engagement de la commune ou du groupement de communes visant à dynamiser le seul établissement (Café-Restaurant) de la commune (ouvert ou à ouvrir) qui présentera un nouveau concept numérique. Cette démarche économique et sociétale innovante devra répondre aux trois dimensions déterminantes pour France Boissons :

- la création d'un lieu performant (commercialement rentable),
- reposant sur une idée numérique innovante (un concept qui contribue au dynamisme de la commune)
- et une finalité sociétale et/ou culturelle forte (créatrice de lien social).

1.3 Modalités de réponse à l'appel :

Pour participer au prix Mon Café 2.0, les participants devront remplir le dossier de candidature (page 5), accompagné des documents à fournir en annexe (page 7) et envoyé par email au plus tard le **01/09/2018 à 18h00**, date de clôture. Tout dossier incomplet sera refusé.

**La date limite pour envoyer le dossier de candidature
et les annexes est fixée au 01/09/2018**

A l'adresse suivante :

France Boissons
Direction de la communication
2, rue des martinets
92569 Rueil-Malmaison Cedex

Email : communication@france-boissons.fr

2. Processus de sélection

2.1 La réception des dossiers est assurée par un comité d'organisation constitué de :

- Un représentant de l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France)
- Un représentant de l'APVF (Association des Petites Villes de France)
- Un représentant de France Boissons
- Un représentant de HEINEKEN France
- Un représentant de e-Territoire
- Jean-François Cesarini

2.2 Les dossiers de participation seront consultés en vue d'une présélection par le comité d'organisation sur la base des objectifs et critères définis à l'article 1.2.

Tous les projets seront examinés par le comité d'organisation (cf article 1).

2.3 Délibération du jury et remise du prix

Le jury du prix Mon Café 2.0 est composé de représentants de l'entreprise et d'associations d'élus

La remise de la récompense aura lieu au cours d'une conférence de presse organisée courant septembre à la Fruitière Numérique - D943, Avenue du 8 Mai, 84160 Lourmarin

Les projets récompensés devront répondre aux objectifs suivants :

- 1) Favoriser le lien social, c'est-à-dire susciter des rencontres, des échanges, des projets, des relations dans l'établissement ou hors établissement. Ces liens devront favoriser la mixité sociale et/ou les échanges intergénérationnels.
- 2) Démontrer la fiabilité et la rentabilité de l'entreprise.
- 3) Favoriser l'attractivité économique de la commune ou du groupement de communes
- 4) Favoriser la redynamisation des territoires ruraux au travers des cafés
- 5) Permettre l'accès libre aux installations numériques de l'établissement choisi
- 6) Etre source d'enrichissement culturel

3. Modalités de soutien et catégorie de Prix

Une dotation de 5 000 euros sera versée par France Boissons à une commune ou au groupement de communes lauréat(e) pour son projet innovant, ainsi qu'un mécénat de compétence proposé par la Fruitière Numérique. Ce mécénat consistera dans un séjour pédagogique pour les porteurs du projet sélectionné (max. 04 personnes), à La Fruitière numériques à Lourmarin, d'une durée de 1 à 3 jours et dont l'objectif sera la compréhension du fonctionnement d'un tiers-lieu. Cette période d'échange pourra notamment permettre d'approfondir avec les équipes de La Fruitière Numérique certains des aspects de fonctionnement inhérents à tout tiers-lieux ("échanges", "rencontres", "animations"). La Fruitière Numérique organisera le cas échéant, l'intervention de personnes extérieures afin d'aborder certains sujets spécifiques en fonction des points techniques du projet.

Les Frais d'hébergement et les frais d'intervention de personnes extérieures à La Fruitière Numérique sont pris en charge par La Fruitière Numérique. Les frais de transport restent à la charge de l'équipe du projet sélectionné.

4. Modalités de suivi

France Boissons assurera le suivi de la mise en œuvre du projet numérique primé pour assurer son bon fonctionnement.

DOSSIER DE CANDIDATURE

1. Présentation du porteur du projet

- Dénomination sociale :
- RCS et ville d'enregistrement :
- Adresse :
- Code postal :
- Ville :
- Site Web :
- Nom, prénom, fonction et coordonnées (adresse, tel, Email) du responsable légal :
- Nom, prénom, téléphone, Email du responsable du projet (si différent du responsable légal) :
- Avez-vous des agréments et/ou un (des) label(s), si oui le(s)quel(s) ?

2. A remplir par le parrain / la marraine du projet (élu de la commune / groupement de commune)

- Informations sur le parrain / la marraine du projet présenté :
- Nom, prénom, fonction et coordonnées (adresse, téléphone, Email) du parrain / la marraine
- Commune / Groupement de commune

3. Description du projet

(Précisez les étapes de développement du projet et le calendrier prévisionnel de mise en œuvre)

Expliquez en quoi votre projet est innovant

Moyens matériels et humains (salariés, bénévoles, locaux, matériel...) mobilisés pour la réalisation du projet

Partenariats publics ou privés envisagés pour la réalisation de l'activité

Résultats attendus (décrivez les résultats que vous attendez en termes d'emploi, l'effet escompté de votre action sur les bénéficiaires)

DOCUMENTS A FOURNIR EN ANNEXE

1. Plan prévisionnel sur 3 ans de l'établissement comprenant :

- CV et lettre de motivation de l'exploitant
- Justification des engagements financiers prévus dans le cadre de ce projet numérique
- Un plan de trésorerie
- Réalisation d'étude de marché local
- Bilan et comptes de résultats (*pour les établissements en fonction*)

+ FOURNIR (facultatif)

Pour compléter votre candidature, il est conseillé de joindre tout document complémentaire permettant au jury de mieux apprécier le projet présenté : article de presse, vidéo de présentation ou tout document complémentaire que le porteur du projet souhaite porter à la connaissance du jury.

Les pièces complémentaires devront être adressées par mail à l'occasion de l'envoi du dossier de candidature à l'adresse suivante : communication@france-boissons.fr